

ELECTION des ADJOINTS SPECIAUX:

Il a été d'abord procédé à l'élection de l'Adjoint Spécial de St-François.

Sont candidats:

- MM. de la HOGUE Amédée (liste R.P.F.)
- TECHER Eugène (liste Communiste)

Aux premier, 2ème et 3ème tour de scrutin le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de suffrages exprimés dans... : 25

Ont obtenu {

- (M. de la HOGUE Amédée 13 voix
- (M. TECHER Eugène 12 voix

M. de la HOGUE Amédée, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint Spécial de St-François.

Il a été procédé ensuite à l'élection de l'Adjoint Spécial de la Montagne:

Sont candidats:

- M. DUPUIS Raphaël (liste R.P.F.)
- Melle DALLEAU HENRY Thérèse (liste communiste)

Aux premier, 2ème et 3ème tour de scrutin le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de suffrages exprimés dans... : 25

Ont obtenu {

- (M. DUPUIS Raphaël 13 voix
- (Melle DALLEAU HENRY Thérèse ... 12 voix

M. DUPUIS Raphaël, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint Spécial de la Montagne.

Il a été procédé ensuite à l'élection de l'Adjoint Spécial de Ste-Clotilde.

Sont candidats:

- MM. VELOUPOULLE Antoine (liste R.P.F.)
- GAUVIN Félix (liste communiste)

Aux 1er, 2ème et 3ème tour de scrutin le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de suffrages exprimés 25

Ont obtenu {

- (M. VELOUPOULLE Antoine 13 voix
- (M. GAUVIN Félix 12 voix

M. VELOUPOUILLE Antoine, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint Spécial de Ste-Clotilde.

Le Maire déclare MM. VALLON HOARAU Marine, PARIS Raymond, Mme LEGER Bernadette et M. MESNIER Georges installés dans leurs fonctions d'Adjointe au Maire de St-Denis et MM. de la HOGUE Amédée, DUPUIS Raphaël et VELOUPOUILLE Antoine dans les fonctions d'Adjointe Spéciaux de St-François, la Montagne et Ste-Clotilde.

La séance est levée à 12 H.25'./.

Le Doyen d'âge du Conseil,

Les Membres du Conseil Municipal

14.03.55

L. Lafourgy

Le Secrétaire,

Le Maire,

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Mme R. Charagne

[Signature]

[Signature]

[Signature]

B. Pain

[Signature]

[Signature]

Je n'ai que le présent procès-verbal en y mentionnant que l'incident qui a opposé en fin de séance, M. Arnould et M. Tichet Lucas à M. A. de la Hogue, n'a pas été mentionné dans le premier procès-verbal mentionnant l'élection de M. Olivier pour 13 voix contre 12 à M. Lapierre. En conséquence je m'abstiens de le signer.

[Signature]

Le conseil présent sous l'aval en faisant des réserves sur que l'information sur la commune de la Hogue pour M. Arnould en ces termes " M. de la Hogue a une information à donner à l'Assemblée" ainsi que le dépôt par M. Tichet Lucas d'une somme de 25.000 francs sur le table de l'Assemblée n'y est pas mentionnée.

Il s'agit pour moi d'être impossible de dire que le procès-verbal de l'installation du Conseil municipal, ou qu'il est incorrect en ce qui concerne l'élection du maire.

[Signature]

se signale présent Procès verbal en faisant des réserves
sur que l'information réclamée à M^r de la Hoque par
M^{me} Amelin en ces termes "M^r de la Hoque a une information
à donner à l'Assemblée ainsi que le dépôt par M^r Echeher Lucay
d'une somme de 25.000 fr sur la table de l'Assemblée n'y
est pas mentionné"

D'autre part il m'est impossible de signer
le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal
vu qu'il est inexact en ce qui concerne l'élection du Maire

Henryob

Je signe le présent procès-verbal, mais en y faisant des
réserves; le différent opposant Mme Amelin et Echeher Lucay à M^r de la
Hoque Amelin et concernant une tentative d'achat de conscience
faite par ce dernier, à l'exception de Echeher Lucay, en présence d'une
personnalité religieuse n'y est pas mentionné ainsi que la ^{reçu de} dépôt des
25.000 fr sur la table de l'Assemblée et son affectation - sur le refus
de l'acheteur de conscience ^{de la requête} au Bureau de ~~Monsieur~~ Bienfaisance.

D'autre part, il m'est impossible de signer le procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal, ce dernier étant faux en ce qui
concerne l'élection du Maire par 13 voix contre 12.

Amelin

Il m'est impossible de signer
le présent procès-verbal à la
suite de l'incident qui oppose M^{me}
Amelin à M^r de la Hoque Amelin au sujet
des 25.000, qu'il avait donné à Echeher
Lucay en présence de ~~un~~ personnage
représentant l'autorité morale de l'Église
et qui n'est pas mentionné
ainsi que l'affectation de ces 25.000 fr
au Bureau de Bienfaisance

Après plusieurs tentatives n'ont
pu être rencontrés MM. LAPIERRE Henri -
SAIBO Germain - ECHER Lucay - AMOURDOM
MOUNOUSSAMY./.

Le Sénateur-Maire,

Henryob